

Compte rendu de séance

Séance du 24 Avril 2014

L' an 2014 et le 24 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
CLOUET Nathalie Maire

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AYGALENC Monique, COCONNIER Sonia, HALEUX Christiane, HURTEAU Sabrina, JACQUEMIN Marie, MADDALIN Christine, MASSET Geneviève, MOREL Patricia, POTTIER Soazig, MM : GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, LOUAISIL Pascal, POTTIER Christian, ROBERT Elie, SEBILLET Sébastien, VALOTAIRE Denis

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : DAHIOT Daniel à Mme MADDALIN Christine, HERVOUIN Jean-Jacques à Mme CLOUET Nathalie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 17

Date de la convocation : 18/04/2014

Date d'affichage : 18/04/2014

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine
le : 25/04/2014

et publication ou notification
du : 25/04/2014

A été nommé(e) secrétaire : M. POTTIER Christian

Ordre du jour

- 14-031 - Budget principal - Budget primitif 2014
- 14-032 - Budget assainissement collectif - Budget primitif 2014
- 14-033 - Budget lotissement " Le Trésor " : Budget primitif 2014
- 14-034 - Budget lotissement " Le Hameau du Fresne " - Budget primitif 2014

- 14-035 - Budget lotissement " Extension du Fresne " - Budget primitif 2014

- 14-036 - Budget principal - ligne de trésorerie
- 14-037 - Rénovation de l'immeuble 1 rue de la Fontaine - marché de maîtrise d'œuvre
- 14-038 - Bail commercial 1 rue de la Fontaine
- 14-039 - Subventions
- 14-040 - Acquisition immobilière - rue des planchettes

14-031 - Budget principal - Budget primitif 2014

Le Conseil Municipal

ADOpte le budget primitif 2014 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 705 022,00 €
Recettes	1 705 022,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	3 008 933,19 €
Recettes	3 008 933,19 €

A la majorité (pour : 17, contre : 1, abstentions : 1)

14-032 - Budget assainissement collectif - Budget primitif 2014

Le Conseil Municipal

ADOpte le budget primitif 2014 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	115 763,00 €
Recettes	115 763,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	114 993,44 €
Recettes	114 993,44 €

A la majorité (pour : 17, contre : 0, abstentions : 2)

14-033 - Budget lotissement " Le Trésor " : Budget primitif 2014

Le Conseil Municipal

ADOpte le budget primitif 2014 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	435 401,39 €
Recettes	435 401,39 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	200 542,40 €
Recettes	200 542,40 €

A la majorité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 1)

14-034 - Budget lotissement " Le Hameau du Fresne " - Budget primitif 2014

Le Conseil Municipal

ADOpte le budget primitif 2014 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	148 386,50 €
Recettes	148 386,50 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	78 919,51 €
Recettes	78 919,51 €

A la majorité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 1)

14-035 - Budget lotissement " Extension du Fresne " - Budget primitif 2014

Le Conseil Municipal

ADOpte le budget primitif 2014 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	166 249,89 €
Recettes	166 249,89 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	197 499,66 €
Recettes	197 499,66 €

A la majorité (pour : 17, contre : 0, abstentions : 2)

14-036 - Budget principal - ligne de trésorerie

Considérant qu'il y a lieu de prolonger l'ouverture de crédit de trésorerie et d'en diminuer le montant à 200 000 € en fonction des besoins pour l'année 2014,

Le Conseil Municipal

DECIDE de souscrire une ligne de trésorerie de 200 000 € ;
RETIENT la proposition du Crédit Agricole, soit Index Euribor 3 mois moyenné majoré de 2% ;
AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces concernant cette ouverture de trésorerie.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 14-19 DU 20 FEVRIER 2014

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

14-037 - Rénovation de l'immeuble 1 rue de la Fontaine - marché de maîtrise d'œuvre

Vu la mise en concurrence,
Vu la proposition de la commission « bâtiments »,

Le Conseil Municipal

DECIDE de retenir le cabinet d'architectes "Via-Architecture" de Val d'Ize;
AUTORISE Madame le Maire à signer le marché avec un taux d'honoraires de 7,80% du montant HT des travaux;
DECIDE d'assujettir à la TVA cette opération de rénovation de l'immeuble en cellule commerciale.

A la majorité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 1)

14-038 - Bail commercial 1 rue de la Fontaine

Le Conseil Municipal

DECIDE de conclure un bail commercial avec Mesdames Martine LEVAGUERESE et Chantal GODET pour le local situé au 1 rue de la Fontaine qui sera établi avant l'entrée dans les lieux;

FIXE le montant mensuel du loyer à 500 € HT,
CHARGE Me LECOMTE notaire à Louvigné de Bais de la rédaction du bail,
AUTORISE Madame le Maire à signer ce bail.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 14-71 DU 14 NOVEMBRE 2013

A la majorité (pour : 17, contre : 0, abstentions : 2)

14-039 - Subventions

Le Conseil Municipal

VOTE les subventions suivantes:

Amicale des donneurs de sang	80,00 €
Amicale Laïque	1 000,10 €
APEL	1 300,00 €
Amicale des Sapeurs Pompier	1 200,00 €
Bais Pêche Loisirs	80,00 €
Bibliothèque Culture et Loisirs	550,00 €
Club de l'espérance	336,00 €
Croix d'or	80,00 €
Cyclo Bais	45,60 €
Amicale des Secouristes	280,00 €
Association des accidentés de la vie -FNATH LA GUERCHE	50,00 €
Gaule Guerchaise	80,00 €
Gymnastique	878,60 €
OCCE Caisse des Ecoles (J. Prévert)	458,00 €
Prévention routière	80,00 €
Rando Bais	103,40 €
Restaurant du cœur	80,00 €
Société de chasse piegeage	124,80 € 590,90 € 120,00 €
Secours catholique	200,00 €
UNC AFN	280,80 €
US BAIS foot	1 875,00 €
3 raquettes	885,00 €
Les Bisounours	200,00 €
SOCIAL	

CODEM	431,20 €
CCAS	3 000,00 €
CENTRE SOCIAL LA GUERCHE DE BGNE	17 266,66 €
Centre Social La Guerche Contrat enfance jeunesse	10 102,21 €
Solde 2013	1 719,85 €
Prévisions 2014	23 439,00 €

ECOLE - FONCTIONNEMENT	
CFA BTP 35	65,00 €
CCI Le Mans	45,00 €
Chambre des métiers 35	260,00 €
IPSSA Vitré	360,00 €
Lycée Sainte Thérèse	200,00 €
VOYAGE pour les élèves de primaire et collège	753,00 €
15 €/élève/jour	
18€/élève/nuit	
Collège St Joseph	753,00 €
Collège des Fontaines	702,00 €
Ecole Notre Dame	2 811,00 €
Ecole J. Prévert	2 442,00 €

AUTRES	
L'Outil en main	30,00 €
Association "les comédiens de la vigne au loup"	15,00 €
Debray Alexis	80,00 €
Association "Les Jongleurs"	366,00 €
Zénith FM	80,00 €
Association rénovation du patrimoine religieux	80,00 €
Dojo Guerchais	85,40 €
Rêves de clown	80,00 €
Badminton La Guerche	48,80 €

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

14-040 - Acquisition immobilière - rue des planchettes

Madame le Maire informe du projet d'aménagement de trois parcelles de Monsieur et Madame Michel HARDY rue des Planchettes. Les terrains sont grevés d'un emplacement réservé au PLU. Cet emplacement réservé n°5 a été instauré pour permettre un élargissement de la voie. Madame le Maire propose d'acquérir la surface nécessaire pour ce projet puis de supprimer cet emplacement réservé par une modification simplifiée du PLU. Monsieur et Madame HARDY acceptent de céder gratuitement 238 m² le long de la rue des Planchettes et du chemin rural n°86.

Le Conseil Municipal

DECIDE

- d'acquérir à titre gratuit 238 m² selon le document d'arpentage du géomètre;
- de confier la rédaction de l'acte à Me Le Comte, notaire à Louvigné de Bais,
- d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte et toutes les pièces s'y rapportant,
- de prendre en charge les frais de géomètre et de notaire;
- d'engager une procédure de suppression de l'emplacement réservé au PLU après l'acquisition.

A la majorité (pour : 17, contre : 0, abstentions : 2)

Séance levée à 00 heure